

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 05**Excusé : 01**Absent : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 25*SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024Date de convocation : 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; M. DEDONS Fabrice donne pouvoir à M.TOULOUSE ; Mme ASNARD Majorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan ; M. DEZEREAUD Philippe donne pouvoir à M.CALMET Pierre.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absent : M. BLANC Romain ; Mme SAUQUET ; MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M.FRANCHESCHINI Damien.

**2. DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR – TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS**

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Var dans le cadre des travaux de confortement de la propriété Fliche Bergis.

Monsieur le maire rappelle qu'une étude a été menée mettant en évidence un risque sur la solidité de l'ouvrage. Qu'en raison de ce risque, il a été décidé de lancer en urgence des travaux de confortement du bâtiment et de les confier à la société RENOBAT pour un montant H.T de 270 154 €.

Monsieur le maire précise qu'à titre dérogatoire, ces travaux peuvent être subventionnés par le département du Var dans la mesure où ceux-ci ont été réalisés au cours de l'exercice.

Par conséquent, il est demandé de bien vouloir solliciter une subvention à hauteur de 80% du coût hors taxes total des travaux :

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant H.T	Partenaires	Montant H.T	%
Travaux de confortement	270 154,00 €	Conseil Départemental du Var	216 123,20 €	80%
		Autofinancement	54 030,80 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>270 154,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 154,00 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

D'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental du Var à hauteur de 80%.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**